

CLE du 11 décembre 2009 à Goven Compte rendu atelier N°3

Préparation du nouveau SAGE

Animateur : Antoine LANGUMIER
Modérateurs : Jean-René MARSAC, Président de la CLE du SAGE Vilaine et
Yvon MAHE, Maire de Fégréac, Conseiller Général de Loire-
Atlantique et Président de l'EPTB Vilaine

Participants :

Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller général d'Ille et Vilaine, représentant des établissements publics locaux
Camille GILARD, Eaux et rivières de Bretagne
Paul FERRAND, DREAL des Pays de Loire
Damien MAZINSKI, Chargé du programme Eau Conseil régional des Pays de Loire
Claude BOUCESSAY, Président de la Fédération de pêche d'Ille et Vilaine
Flore BOURGET, Ingénieur Bureau d'études SCE
Hervé PONTHEUX, Agence de l'Eau Loire Bretagne
Dominique MARTIN, Grand bassin de l'Oust
Jean-Luc GUILLAUME, Grand bassin de l'Oust
Jean-Pierre MOUSSET, Conseiller régional de Bretagne
Alix NIHOARN, ONEMA
Sophie DUCHANGE, Animatrice SIBV du Semnon
Armelle BASCK, Fédération de pêche d'Ille et Vilaine
Michel ALLANIC, Directeur Général - EPTB Vilaine
Gabriel BEDUNEAU, Technicien chargé de l'assistance aux Syndicats - EPTB
Vilaine
Cédric BRIAND, Responsable service Milieux naturels - EPTB Vilaine
Caroline BOUBLET, Chargée de mission Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique
Yves DANIEL, Maire de Mouais, Conseiller général de Loire-Atlantique et
administrateur EPTB Vilaine

Principales idées évoquées lors de l'atelier

Faut-il des priorités et comment les définir ?

Les 209 actions constituent une richesse dont il serait dommage de se priver, mais un consensus s'est dégagé en faveur de leur **priorisation** et de leur **déclinaison par BV**, pour en permettre une meilleure lisibilité. Pour une bonne **gouvernance** de l'ensemble, il faudrait afficher les priorités, les maîtres d'ouvrages concernés et les indicateurs permettant d'en évaluer la réalisation.

En ce qui concerne l'échelle géographique, il faudra trouver les « périmètres d'efficacité » en tenant compte des territoires des SIBV et des Masses d'eau DCE.

Pour déterminer les priorités, il faudra tenir compte de celles définies par le SDAGE et son Programme de mesures (priorités à la Masse d'eau DCE) et de celles découlant de la Loi (exemple : sécurité de l'AEP).

Quel fonctionnement pour la CLE ?

Un premier axe de réflexion a porté sur le degré de subsidiarité à introduire dans le fonctionnement de la CLE. Il a été dit qu'il fallait probablement distinguer les phases d'élaboration ou révision (importance forte des travaux déconcentrés) de la phase de mise en œuvre (travaux déconcentrés à cibler, par exemple en vue de préparer une décision majeure de la CLE, mais pas de façon systématique sous peine d'alourdir trop la gestion du SAGE). Il y a un fort besoin que les acteurs se connaissent encore mieux et qu'ils s'approprient plus le SAGE, et cela sera facilité par des travaux déconcentrés (en groupes plus locaux que la CLE) ou des réunions de CLE parfois plus longues (faire 2 réunions d'une journée par an, plus des réunions plus rapides ?).

Puis les discussions ont porté sur l'articulation entre la CLE et l'EPTB. Il a d'abord été noté que l'IAV n'a pas encore pleinement pris sa dimension d'EPTB : il est possible d'aller plus loin en matière d'animation, coordination et suivi. Puis il a été convenu qu'il faut formaliser le rôle de l'EPTB par rapport à la CLE, en faisant bien la part de ce qui ressort de son activité de structure porteuse du SAGE (secrétariat de la CLE, animation et mise en réseau, pôle de ressources au service des acteurs) et de ce qui correspond à son activité historique de maître d'ouvrage (barrage d'Arzal, AEP, voies navigables). Le rôle de chef de file des acteurs du SAGE que joue l'EPTB est très important, notamment parce que les acteurs (SIBV en particulier) n'en sont pas tous au même point et qu'il faut en aider certains à évoluer en s'appuyant sur l'expérience des autres.

Les discussions sur l'articulation entre la CLE et l'EPTB ont été ensuite élargies à l'articulation entre tous les acteurs, avec l'idée qu'il fallait clarifier qui fait quoi à tous les niveaux : CLE, EPTB et Maîtres d'ouvrages. Cela pourrait aboutir à une charte de la gouvernance des acteurs du SAGE.

Comment réviser le SAGE ?

Il est apparu opportun d'identifier rapidement les besoins d'études spécifiques, en particulier pour préparer les décisions sur les obligations et options nouvelles découlant du SDAGE e de la loi.

Il faut combiner une segmentation géographique des travaux (pour remontée de la connaissance locale, cohérence territoriale, et appropriation par les acteurs) et une segmentation thématique (pour approfondir certains aspects importants) car aucune de ces deux segmentations ne suffit à elle seule ; commencer par l'approche thématique (pour état des lieux, proposition d'objectifs et de solutions) et poursuivre par l'approche géographique (pour déclinaisons spécifiques et cohérence locale)

Il faut un état des lieux consolidé qui fasse ressortir les apports du SAGE actuel, et une appropriation du contexte DCE (SDAGE, PDM, Masses d'eau).

Synthèse de l'atelier

Un consensus émerge autour des points suivants :

- **Des priorités par bassins versants pour leur lisibilité et la gouvernance** : afficher les priorités, les maîtres d'ouvrages concernés et les indicateurs permettant d'en évaluer la réalisation ;
- **La CLE : plus de subsidiarité** (surtout en phase de révision, mais aussi pour préparer localement des décisions majeures de la CLE), **des journées** parfois pour avoir le temps de travailler ensemble ;
- **Charte de gouvernance pour la structure porteuse et les maîtres d'ouvrages**, incluant une formalisation de l'articulation entre la CLE et l'EPTB, clarifiant ce que l'EPTB fait en tant que structure porteuse du SAGE et ce qu'elle fait en son nom propre ;
- **Elaboration** :
 - **travail thématique puis commissions géographiques** : il faut les deux, et plutôt dans cet ordre pour favoriser l'appropriation et la cohérence locales
 - **partir des exigences et possibilités nouvelles** pour identifier les études nécessaires pour préparer les décisions.